

REGLEMENT DES OFFRES DE SOUMISSIONS (à lire avant toute offre)

- ⇒ Certains objets, déposés par des particuliers, sont mis en vente aux enchères, par les Amis de La Gaumaise.
- ⇒ Les soumissions commencent à partir d'un prix minimum qui a été fixé par le déposant et affiché sur l'objet.
- ⇒ Les offres peuvent être faites pour un ou plusieurs objets.
- ⇒ Le prix fixé pour les formulaires de soumission est de 1 € pour deux offres.
- ⇒ Les formulaires de soumissions sont à déposer dans l'urne prévue à cet effet, ce dimanche 5 mars, jusqu'à 11 h.
- ⇒ A partir de 11h15, le dépouillement des enchères se fera par des membres des Amis de La Gaumaise et du Patro de Florenville.
- ⇒ C'est la plus haute enchère proposée pour chaque objet qui l'emportera.
- ⇒ Le résultat des ventes sera communiqué **dans la salle vers 12h00**.
- ⇒ Les meilleurs enchérisseurs absents lors de l'annonce des résultats seront prévenus personnellement par téléphone.
- ⇒ En cas d'égalité entre plusieurs soumissionnaires, **la priorité sera donnée à la personne qui est présente** dans la salle au moment de l'annonce des résultats des enchères. Si les meilleurs soumissionnaires sont tous présents dans la salle, un tirage au sort désignera l'acquéreur définitif.
- ⇒ Le paiement du ou des objet(s) se fera uniquement en espèces (ni chèque, ni carte bancaire), le jour de la bourse **avant 13h**.
- ⇒ Pour les montants d'achats supérieurs à 600 €, un acompte de 25 % sera à acquitter en espèces et des modalités pourront être convenues pour le montant du solde en accord avec le comité.
- ⇒ **L'objet sera enlevé obligatoirement avant le 12/03/2023.**
Après cette date, l'objet sera automatiquement attribué à l'enchérisseur de la deuxième meilleure offre et ainsi de suite (sauf accord avec le comité).
- ⇒ En cas de litige, le comité organisateur se réserve le droit de trancher irrévocablement.